

Sandrine Weil
10 rue Beautreillis
75004 PARIS
06 82 97 57 51
sandrine.weil@gmail.com

Fondation pour la Mémoire de la Shoah
Présentation faite lors du colloque des Boursiers
Janvier 2018

Mon sujet de recherche porte sur les représentations fictionnelles du personnage du procureur dans les procès pour crimes de masse en Europe au XXème siècle.

Je souhaite identifier les films qui mettent en scène un procureur, dans la recherche du ou des criminels, dans l'enquête ou dans le procès lui-même pour étudier la manière dont le personnage du procureur se présente dans les films de fiction représentant la justice à l'encontre des criminels de masse.

Ma recherche propose une réflexion dans les domaines du droit, du cinéma et de l'histoire, compte tenu des matériaux et des sujets étudiés.

A ma connaissance, il n'existe pas en France de travaux portant sur la question des procureurs dans ce type de procès et aucune étude ne réunit le droit et le cinéma.

Pourquoi le procureur ? Il est l'acteur central dans les procès de criminels de masse. Il a en effet la charge de requérir au nom de l'humanité et des victimes et en cela il est sans doute celui sur lequel pèse la responsabilité la plus lourde. Il est responsable non seulement de l'instruction des dossiers, c'est à dire des enquêtes, ce qui l'amène à sélectionner et entendre les témoins, mais également de la poursuite des auteurs des crimes de masse.

Bien souvent seul, il doit également faire des choix qui peuvent aller à l'encontre d'intérêts politiques ou stratégiques. Mais il est aussi du « bon côté », du côté de la défense, de l'humanité, puisqu'il poursuit des criminels odieux qui ont commis des violences de masse.

Pourtant, et c'est l'un des paradoxes sur lequel nous reviendrons, c'est un personnage qui a peu intéressé le cinéma. Ainsi, les procès de criminels de masse ont eux-mêmes une place résiduelle dans les représentations cinématographiques fictionnelles

Aux fins de déterminer les films figurant dans le corpus, ont été retenues les fictions traitant de la poursuite et de la répression de crimes de masse et faisant intervenir à titre principal ou accessoire un procureur. Ce matériau a fait l'objet d'une attention qui n'a varié ni en fonction de la qualité des films étudiés ni en fonction du caractère correct des interprétations juridiques

Supprimé: étudier la manière dont le personnage du procureur apparaît dans les films de fiction représentant la justice à l'encontre de criminels de masse. Par-delà les nombreuses fictionnalisations des violences de masse, je cherche à i

Supprimé: ceux

Supprimé: Il lui appartient

Supprimé: d'enquêter

Supprimé: de

Supprimé: d'

Supprimé: et de prouver la culpabilité des accusés

que ces films proposaient. Le choix de films de fiction s'explique notamment par la marge de manœuvre en principe plus grande pour aborder leurs sujets, qu'avec les films documentaires.

J'ai choisi de vous présenter aujourd'hui une partie de ma recherche, en vous proposant une réflexion sur deux aspects de la fonction de procureur dans ces films : aspect héroïque et aspect rédempteur.

Les procureurs de nos films sont des héros et même des super héros. Investis d'une véritable mission, ils doivent braver de multiples obstacles qui se mettent en travers de leur chemin. Parmi les nombreux combats qu'ils doivent mener, le plus inattendu est sans doute celui qu'ils mènent contre le politique :

1. Un combat au nom du droit international contre le politique

C'est là un paradoxe.

Car le procureur représente juridiquement l'intérêt de la société internationale par délégation des Etats. L'article 16.2 du Statut actualisé du TPIY stipule :

2. Le Procureur, (...) agit en toute indépendance. Il ne sollicite ni ne reçoit d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre source.

Pourtant les fictions développent souvent l'idée d'un « complot », ou tout au moins de manipulations ou d'entraves émanant d'hommes politiques ou de puissances pas toujours identifiables (anciens criminels protégés, supérieurs hiérarchiques...), tentant d'empêcher ou de contrôler l'exercice de sa mission.

Chacun des procès historiques étudié comporte un aspect « politique » :

Le procès de Nuremberg se déroule juste avant le début de la guerre froide. Comme le montre *Judgment at Nuremberg* (Stanley Kramer 1961), la politique américaine est largement influencée par la nécessité nouvelle de neutraliser les soviétiques et de ménager les allemands qui deviennent désormais des alliés. Dans le film de Stanley Kramer, les américains tentent de convaincre le procureur Lawson et le juge Haywood de rendre un verdict clément à l'encontre des accusés, pour permettre la consolidation de la réconciliation américano-allemande.

Le procès Eichmann se tient en pleine guerre froide. Israël, un pays encore jeune, doit prouver au monde entier qu'il est légitime à juger Eichmann. Les pressions politiques viennent surtout de l'intérieur : la position du juge Landau et celle du procureur Hausner (désigné par le gouvernement Israélien) sont difficilement conciliables et donnent lieu à des affrontements lors du procès et à des critiques sévères (notamment de la part d'Hannah Arendt).

Le procès d'Auschwitz-Francfort s'ouvre deux ans après le procès Eichmann et 20 ans après Nuremberg, à un moment où l'Allemagne est en reconstruction. En dépit de la dénazification, les anciens nazis ont massivement réintégré la fonction publique, notamment la magistrature, ce qui entrave les poursuites judiciaires.

Supprimé: ¶

I - Le procureur est un chevalier héroïque ¶

Supprimé: s et p

Supprimé: d'entités puissantes

Supprimé: (

Supprimé: Israélien

Supprimé: 2

Deux films récents réalisés par des allemands, *Im Labyrinth des Schweigens* (2014) et *Der Staat Gegen Fritz Bauer* (2015) l'un s'intéressant à l'enquête menant au procès d'Auschwitz-Francfort, l'autre à la traque et à l'arrestation de Eichmann, questionnent le rapport des allemands à leur passé. Ils montrent que les procureurs des années 60, en particulier Fritz Bauer, sont confrontés à l'obstruction et parfois même à l'hostilité de haut-fonctionnaires de la RFA qui entendent protéger les anciens nazis. De fait, l'administration de la RFA a largement réintégré les anciens membres du parti nazi après la période de l'Occupation. Le parti nazi étant une organisation de masse à laquelle la quasi-totalité des fonctionnaires avait adhéré dès 1937, la RFA d'Adenauer a privilégié une forme de réconciliation qui permettait d'avoir recours à ce vivier pour reconstruire l'Etat.

Ces films mettent en scène d'anciens nazis ou sympathisants nazis, ayant intégré après la guerre la magistrature, les services de renseignement ou de police, cherchant à tout prix à empêcher l'enquête de progresser.

Notons que la traduction française du titre du film, « *Fritz Bauer, Un héros Allemand* », gomme la notion de lutte contre le pouvoir développée par Lars Kraume au profit d'un héroïsme réel, certes, mais finalement peu mis en valeur par le film. En réalité, la traduction littérale du titre allemand, plus provocateur « *l'Etat contre Fritz Bauer* » aurait sans doute été plus conforme à la réalité du combat du procureur voir même une inversion du titre : « *Fritz Bauer contre l'Etat* » car en réalité, Bauer est l'initiateur du combat pour que justice soit faite.

C'est aussi la politique qui est l'une des raisons de la mise en place des tribunaux pénaux internationaux (ex-Yougoslavie et Rwanda) mais également des décisions de justice qui suivront. Dans les fictions sur le TPIY (*Hunt for Justice, Sturm*), la lutte que doivent mener les procureurs pour parvenir à arrêter les criminels, est au cœur du scénario. Hannah Maynard, la procureur fictive de *Sturm*, comme Louise Arbour (*Hunt for Justice*), mettent tout en œuvre pour convaincre les politiques de les aider dans leur combat.

Ces deux films évoquent les tractations politiques et les « deals » judiciaires qui précèdent ou accompagnent l'arrestation et la tenue des procès des criminels de guerre. L'inculpation des principaux acteurs du conflit semble être le jouet de la diplomatie de l'Europe et de sa volonté de maintenir le calme dans les Balkans en se montrant obligeante avec la Serbie, un Etat pourtant accusé de génocide par la Bosnie-Herzégovine. Les exigences des relations internationales entravent les investigations du TPIY.

De même, le jeune procureur du film serbe *Ustanicka Ulica* (Miroslav Terzick, 2012), se trouve mêlé à des intrigues politiques, des hommes puissants ou d'anciens tortionnaires protégés, tentant de l'empêcher de mener à bien son enquête pour éviter qu'il ne les mette en cause.

Dès à présent je souhaite souligner un second paradoxe : la contradiction entre cette proposition dramaturgique et le fait que le procureur ait une place si résiduelle dans les fictions. Cela est d'autant plus étonnant qu'un autre aspect de l'héroïsme du procureur est la responsabilité qu'il semble endosser face à l'histoire.

Mis en forme : Police Italique

2. Un combat qui est un procès de l'histoire des hommes pour l'Histoire de l'Humanité

Supprimé: combat

Au-delà du combat contre le politique, le procureur de nos fictions semble en effet investi d'une véritable responsabilité face à l'histoire. Cette responsabilité se retrouve dans les propos des procureurs historiques :

Supprimé: «

Robert Jackson affirme en effet dans sa déclaration d'ouverture au procès de Nuremberg :

Supprimé: »

« Le privilège d'inaugurer dans l'histoire le premier procès pour des crimes contre la paix du monde impose de graves responsabilités. »

Mis en forme : Police :11 pt

Fritz Bauer a pour ambition que la société allemande dans son ensemble se confronte à son passé. Durant le procès d'Auschwitz-Francfort, il déclare que le but ultime est de faire comprendre aux Allemands qu'ils auraient dû dire non au nazisme et à la barbarie. Il s'érige en éducateur des nouvelles générations et estime que ce procès doit avoir une vertu pédagogique. La majorité des procureurs de notre corpus reprennent à leur compte cette responsabilité réelle face à l'histoire :

Dans *Hunt for Justice*, la procureure Hannah Maynard, finit par convaincre le général britannique de coopérer avec le TPIY en le mettant face à ses responsabilités vis-à-vis de l'Histoire en lui affirmant :

« La prochaine fois qu'un chef pensera pouvoir désobéir à la Convention de Genève le sang sera sur nos mains aussi. Je ne sais pas si vous voulez laisser cela comme héritage Général mais moi non »

Dans *Music Box* (1989), un film de Costa Gavras inspiré du procès Demjanjuk, le procureur Jack Burke est déterminé à établir que l'accusé est bien un ancien criminel nazi ; il explique à l'avocate de la défense (Jessica Lange, défend son père, le criminel Mike Laszlo) :

Je n'ai aucune vengeance dans mon cœur mais je vais vous dire ce qui m'importe : c'est se souvenir qui m'importe. Il est trop tard pour changer ce qui est arrivé mais il n'est jamais trop tard pour se souvenir de ce qui s'est passé¹».

Dans *Der Staat Gegen Fritz Bauer*, le personnage du procureur Bauer souligne continuellement sa responsabilité face à l'Histoire, affirmant : *« Si on veut sauver notre pays il faut savoir le trahir »*

3. Un combat au nom des victimes

Mais c'est également un combat pour que la voix des victimes soit entendue

Devant les tribunaux pénaux internationaux, il n'y a pas de partie civile ; le procureur représente donc non seulement la société mais également toutes les victimes. Il n'y a que dans les procès en droit continental (notamment dans les procès Barbie Touvier Papon mais aussi au procès d'Auschwitz-Francfort) que les victimes sont également des parties et peuvent se faire

¹ *« Do you really think I give a damn about punishing an old man ? I dont have any vengeance in my heart but I'll tell you what I do care about : I care about remembering. It is too late to change what happened but it is never too late to remember what happened »*

Mis en forme : Police :Italique

représenter par un avocat. En dehors de ces procès, les personnes qui sont appelées à déposer ont le statut de témoins : ils n'en sont pas moins des victimes.

Lors de son réquisitoire, le 17 avril 1961, durant le procès d'Eichmann, qui, pour la première fois, laisse une large place aux victimes, le procureur général Gideon Hausner affirme :

Juges d'Israël à l'heure où je me lève devant vous, pour mener l'accusation contre Adolf Eichmann, je ne suis pas seul. A mes côtés, à ces heures, en ce lieu, se lèvent 6 millions d'accusateurs. Mais ils ne peuvent se dresser sur leurs pieds ni pointer un doigt vengeur sur l'homme assis ici dans sa cellule de verre, ils ne peuvent crier « J'accuse ! ». Car leurs cendres sont entassées dans les collines d'Auschwitz, dispersées sur les plaines de Treblinka, éparpillées dans les forêts de Pologne. Leurs tombes sont dispersées dans toute l'Europe. Leur sang hurle, mais leurs voix restent muettes. Je serai donc leur porte-parole et c'est en leur nom que je déroulerai la plus inouïe des accusations...²

Des années plus tard, la déclaration de Carla Del Ponte fera largement écho à celle de Hausner :

[...]. En tant que procureur, je ne représente pas directement une victime individuelle, mais j'estime qu'il est de mon devoir ici de présenter ces accusations pour permettre que la voix des victimes soit entendue. Aucun tribunal ne peut avoir une expérience des événements comme l'ont les victimes³.

Dans les films de notre corpus, le procureur est souvent montré comme ayant une empathie croissante pour les victimes, empathie qui brouille parfois sa perception juste des faits pouvant aller jusqu'à menacer l'exercice serein de sa mission.

Ainsi s'exprime Louise Arbour dans *Hunt for Justice* « *J'ai promis à ces gens que quelqu'un paierait pour tous ces crimes* ». Après avoir donné sa parole à la mère d'une victime de récupérer les restes de son défunt fils, elle conserve précieusement la photo du disparu.

De même, dans *Sturm*, la procureure Hannah Maynard, qui se bat pour que la parole de son témoin soit entendue, explique à son collègue : « *Il y a là une femme qui attend d'être entendue, qui doit raconter son histoire. (...). J'ai le destin de toute une famille sur la conscience* ». L'affiche du film se compose d'ailleurs des portraits de la procureure et de son témoin principal dont les deux noms s'imbriquent, pour évoquer la célèbre philosophe : la procureure s'appelle Hannah Maynard, son témoin, Mira Arendt.

Dans *Largo Winch 2*, Diane Francken explique au milliardaire poursuivi, après avoir entendu le témoignage d'une « victime » à propos des massacres de la population Karen en Birmanie : « *Je travaille pour des gens comme cette jeune femme, pour que des groupes comme les vôtres cessent de les piller et les massacrer pour plus de fric.* »

Le personnage du jeune procureur Johann Radmann (*Le Labyrinthe du Silence*) découvre l'horreur du camp d'Auschwitz au travers des témoignages bouleversants des survivants ; il se lie avec Simon, un rescapé dont les enfants, des jumelles, ont été assassinées par Mengele. C'est pour Simon et sa famille essentiellement qu'il se lance à la poursuite effrénée de Mengele, compromettant sa carrière et l'arrestation de criminels plus « mineurs » selon lui.

² 6^{ème} session 17 avril 1961

³ Déclaration prononcée le 12 février 2002 citée in MAUPAS Stéphanie *Juges, Bourreaux, Victimes, Voyage dans les prétoires de la justice internationale*, page 50

4. Un combat inspiré par sa foi dans la justice, dans ses institutions et dans la justesse de sa mission.

Dans les films de notre corpus, et comme le soulignent certains auteurs, la justice pénale internationale est représentée de manière idéalisée, comme un mécanisme adéquat et fonctionnel.

En dépit des nombreux obstacles qui se dressent devant eux, nos procureurs semblent éprouver une foi inébranlable dans les institutions judiciaires et la certitude absolue que le ou les criminels qu'ils poursuivent doivent comparaître devant une Cour. Aucune critique n'est émise par eux à l'encontre des institutions, même dans les plus grands moments de découragement. Cette foi trouve un écho dans une déclaration de Carla Del Ponte pourtant connue pour son franc-parler :

« *La justice internationale constitue l'unique alternative à l'impunité.* »

En dépit d'une certaine ambivalence dans l'exercice de leur mission, les procureurs de notre corpus, qu'ils soient fictifs ou réels, sont tous profondément convaincus de la culpabilité des criminels qu'ils poursuivent et de la justesse de leur mission. Ce sont des combattants, les gardiens de valeur humanistes, des chevaliers en croisade contre les « méchants ».

Face à un bon père de famille intégré dans la société Américaine, le procureur Jack Burke (*Music Box*) n'éprouve aucun doute ; il a la certitude absolue qu'il s'agit bien du tortionnaire qui a tué et violé avec cruauté et ce, en dépit de multiples contradictions dans les dépositions des témoins.

Diane Francken (*Largo Winch 2*) malgré la séduction manifeste qu'exerce sur elle le suspect Largo Winch, cherche par tous moyens à prouver sa culpabilité, au prix de multiples manipulations.

Miriam Rosen (*The Man in the Glass Booth*) ne semble pas éprouver de doutes sur l'identité de l'homme qu'elle poursuit, l'énigmatique Dorf/Goldmann dont le récit présente pourtant de nombreuses incohérences.

Pourquoi cette absence de doutes apparent ? Est-ce lié au caractère monstrueux des crimes commis ? A l'apparente absence de remords des accusés ? A l'exception de *Judgment at Nuremberg*, aucun film de notre corpus ne montre un accusé repentant ou admettant sa culpabilité. Face à eux, le procureur a un rôle que l'on peut juger plus « facile » dans un premier temps ; il est celui qui poursuit le terrible méchant comme dans les films de super héros où l'on a d'un côté le « méchant absolu », qui sème la terreur et qu'il faut arrêter d'une manière ou d'une autre, et de l'autre, l'homme juste (ou la femme) aux super pouvoirs qui voue sa vie à l'éradication du mal et à la sauvegarde du monde.

5. Un combat hors champ ou hors cadre

Ces « super pouvoirs » se manifestent également par les déplacements incessants des procureurs déplacements qui s'opposent à l'immobilisme des institutions judiciaires et au

Supprimé: en action (le titre ne veut rien dire)

statisme de la salle d'audience. C'est sans doute la raison pour laquelle le procès est si peu présent dans l'ensemble du corpus : sur les 14 films, 6 ne présentent pas (ou peu, moins de 15 mn) de scènes de prétoire. Loin du statisme du tribunal, les fonctions du procureur l'amènent à enquêter, rechercher des preuves et des témoins, les interroger, convaincre différents personnages du bien-fondé de leur enquête etc. Diane Francken, la « super procureure » de *Largo Winch*, se retrouve ainsi de façon improbable tantôt à bord d'une vedette de police en pleine mer de Chine, tantôt à Genève où elle obtient la levée du secret bancaire sur les comptes de son suspect, tantôt encore en Thaïlande pour confronter le suspect à un témoin clé.

Fritz Bauer poursuit sa traque d'Eichmann jusqu'à Jérusalem.

Hannah Maynard, la procureure de *Sturm* multiplie également les déplacements : de Berlin où elle tente de convaincre son témoin de venir au procès, à Sarajevo ou Vilina Kosa, lieux de crimes de masse, en passant par de nombreux hôtels impersonnels, elle semble toujours être en mouvement et son apparition dans le prétoire demeure très marginale (moins de 15 mn sur la totalité du film).

6. Un combat solitaire :

La vie privée du procureur de nos films demeure discrète. On constate dans ces films une absence quasi totale de dimension personnelle. Comme si la fonction appelait la discrétion, comme si cette dimension personnelle ne devait pas interférer avec la grande histoire que le réalisateur souhaite raconter. Peu nombreux sont les procureurs de notre corpus qui semblent avoir une vie familiale ou amoureuse. Vie privée et carrière professionnelle apparaissent comme incompatibles.

Dans le plus récent des films de notre corpus, *Der Staat Gegen Fritz Bauer*, l'homosexualité de Bauer est révélée. Mais c'est au travers de la vie privée de son jeune adjoint que le réalisateur trouve une porte d'entrée vers l'intimité du procureur général. La thématique de l'homosexualité, qui trouve largement sa place dans le scénario, conduit à un questionnement sur les notions d'épanouissement individuel et de sacrifice. Ce sacrifice qui conduit Bauer, sa vie durant, à nier sa propre intimité pour se dévouer à son travail et ne pas compromettre sa carrière. Sacrifice que se refusera à faire Angermann qui affirme son identité homosexuelle mettant ainsi un terme à l'exercice de sa profession.

Pour terminer, je souhaiterais aborder rapidement un autre aspect de ma recherche, la fonction rédemptrice du procureur.

L'histoire ou l'expérience personnelle de certains des réalisateurs, scénaristes, producteurs, ou acteurs, entre parfois « en collision » avec l'Histoire, le personnage du procureur semblant alors endosser une fonction « rédemptrice » voire presque thérapeutique.

La mise en scène de la justice à l'encontre de criminels génocidaires permet une double « représentation » ; celle de la justice, qui a eu lieu lors du procès, et celle de la mise en scène

Supprimé: II - Le procureur a une fonction rédemptrice

fictionnelle, qui permet de « braquer le projecteur » sur des zones d'ombre, de rendre la parole à ceux qui n'ont pu s'exprimer, de « réparer l'histoire ».

Ces films permettent de faire ou refaire le procès de criminels hors normes, comme Mengele dont le procès « fantasmé » est représenté par l'allemand Roland Suso Richter. Le réalisateur, face à une réalité insupportable, l'absence de procès de l'un des plus monstrueux criminels nazis, invente, filme, crée ce procès de toutes pièces. Il permet, et c'est là le privilège de la fiction, de montrer ce qui n'a pas été, de procéder à une sorte de reconstitution presque au sens judiciaire du terme.

Tout comme le fait Lars Kraume (avec Fritz Bauer) qui, par sa mise en scène, permet de faire reconnaître, plus de 50 ans après, le rôle essentiel et méconnu de Bauer dans l'arrestation d'Eichmann.

Ces films apportent en quelque sorte « l'image manquante ».

Le procureur, dont le rôle est de dénoncer les crimes commis, d'attirer l'attention du public sur les violences de masse, de pointer du doigt les imperfections du procès, est une figure d'identification : il est ce héros rédempteur qui permet que justice soit faite, même tardivement, même imparfaitement.

Il permet au procès « rejoué » fictivement de faire œuvre de pédagogie auprès d'une audience plus large tout comme la mini-série *Holocaust* avait permis en son temps de révéler au grand public la réalité de l'extermination des juifs par la voie de l'identification aux personnages de la série. ▼

Supprimé :